

**POUR INFORMER L'ÉCOLE
D'UNE ABSENCE DE VOTRE ENFANT**

Numéro de téléphone à composer →

418 724-3439 et faites le 1

Unité	Élèves	Ensuite ...
2	<ul style="list-style-type: none">➤ AT 2➤ FMSS➤ FPT 1➤ FPT 2➤ FPT 3➤ P.I.I.➤ PPVA➤ PS (Polyflore)➤ SA 1➤ SA 2 <p style="text-align: right;">Bertrand Truchon, directeur adjoint Josée Lafresnaye, secrétaire d'école</p>	2
3	<ul style="list-style-type: none">➤ 3^e sec. formation générale➤ 3^e sec. P.E.I.➤ 3^e sec. C.A.S. <p style="text-align: right;">Carla Cholet, directrice adjointe Sylvie Bérubé, secrétaire d'école</p>	3
4	<ul style="list-style-type: none">➤ 4^e sec. formation générale➤ 4^e sec. P.E.I.➤ 4^e sec. C.A.S.➤ 4^e sec. G.E.P. <p style="text-align: right;">Bernard Dubé, directeur adjoint par intérim Julie Jean, secrétaire d'école</p>	4
5	<ul style="list-style-type: none">➤ 5^e sec. formation générale➤ 5^e sec. P.E.I.➤ 5^e sec. C.A.S. <p style="text-align: right;">Annie Sirois, directrice adjointe Joane Bouchard, secrétaire d'école</p>	5
6	<ul style="list-style-type: none">➤ Élèves du Centre jeunesse <p style="text-align: right;">Bertrand Truchon, directeur adjoint</p>	2
7	<ul style="list-style-type: none">➤ Élèves du pavillon Grand Défi <p style="text-align: right;">Guylaine Feuiltault Maryse Babin, secrétaire</p>	418 722-9057

**À conserver pendant
toute l'année scolaire
2010-2011**



ABSENCES



INFORMATION : Automate d'appel

À l'école Paul-Hubert nous avons l'automate d'appel qui vous informe à tous les jours de l'absence de votre jeune lorsque celle-ci n'est pas motivée.

Si votre jeune s'est absenté de son ou ses cours, nous vous demandons de téléphoner à l'unité que fréquente celui-ci pour motiver son absence.

Le service téléphonique est en opération 24 h/24 puisqu'il est relié à une boîte vocale pour vous permettre de motiver l'absence de votre jeune.

À défaut de le faire dans un délai de 36 heures suivant l'absence de votre jeune, celui-ci devra faire sa ou ses reprises de temps **obligatoirement**.

Vous remerciant de votre collaboration.

Le Conseil de gestion
École Paul-Hubert

Lorsque votre jeune est absent à une période déterminée au cours d'une journée, il est important de mentionner la période afin que l'absence soit bien indiquée à son dossier.

Période	1	=	9 h 05 à 10 h 20
Période	2	=	10 h 35 à 11 h 50
Période	3	=	12 h 05 à 13 h 05
Période	4	=	13 h 25 à 14 h 40
Période	5	=	14 h 55 à 16 h 10